premier ministre une question dont il a dit, le 1° avril, qu'il la prendrait en considération et y répondrait le plus tôt possible. Je lui demandais si le gouvernement approuvait la retraite obligatoire à 60 ans pour les employés de la Devco.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Sauf erreur, j'ai alors proposé qu'on défère la question au ministre intéressé.

M. MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La question a été posée au premier ministre, et comme il l'a signalé, il l'a soumise au ministre intéressé qui n'était pas ici la veille, le 31 mars, ni le lendemain, quand j'ai posé la question, alors qu'il devait être présent. La mesure doit entrer en vigueur le 25 avril, et le temps est un facteur à considérer. Comme chef du gouvernement, le premier ministre est certes au courant de l'attitude et de la politique gouvernementale au sujet de la retraite hâtive, à l'âge de 60 ans, des employés d'une société de la Couronne et à ce titre, il peut répondre sans l'aide du ministre absent.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—L'UTILISA-TION PAR LES PROVINCES DES FONDS FÉDÉRAUX

M. Harold Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention d'adresser ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui, selon le tableau des présences, devrait être ici aujourd'hui. En son absence, je vais l'adresser à son remplaçant. Son ministère fait-il enquête sur l'utilisation à des fins générales par les provinces des fonds fédéraux destinés à l'assurance frais médicaux? Le cas échéant, le ministre ou le gouvernement prévoit-il présenter un projet de loi qui garantirait à la population de bénéficier de l'aide fédérale en matière d'assurance frais médicaux grâce à une réduction des primes ou des frais dans les provinces?

[Français]

M. Rosaire Gendron (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je vais prendre cette question comme avis et la porterai à l'attention du ministre.

[Traduction]

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Peut-être le temps me permettra-t-il de donner la parole au député, mais la période des questions est presque terminée: il ne reste plus que quatre minutes. Comme quatre ou cinq autres députés autour de lui aimeraient aussi poser des questions, peut-être le député de Cape Breton-East Richmond consentirait-il à patienter jusqu'à demain.

LE MINISTÈRE

LE REMPLAÇANT DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce est au Japon et, si je comprends bien, il sera absent deux ou trois semaines. J'aimerais donc que le premier ministre nous dise qui le remplacera pendant ce temps, que nous sachions quel ministre va répondre à nos questions.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): C'est le ministre d'État de Saskatchewan, monsieur l'Orateur.

LE NORD CANADIEN

WHITEHORSE—LA DÉCLARATION D'UN MINISTRE SUR L'AUTONOMIE

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien exprimait la politique du gouvernement lorsqu'il a dit récemment à Whitehorse qu'il n'y a pas lieu, à l'heure actuelle, d'accorder plus d'indépendance gouvernementale aux territoires du Nord?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si l'on interprète ses paroles strictement, le ministre exprimait la politique du gouvernement.

M. Simpson: Le ministre exprimait-il aussi la politique du gouvernement lorsque, d'autre part, il a déclaré à Whitehorse que le conflit entre l'État et l'entreprise privée devrait se résoudre au Canada en faveur de la propriété publique?

Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il me semble que le premier ministre n'a pas bien entendu ma question, car il paraissait vouloir répondre.

M. l'Orateur: Ce n'est pas mon impression.